

Droits de l'enfant: et les ados, bordel!

De 1989, l'Histoire retiendra la chute du mur de Berlin. Pourtant, c'est aussi cette année-là que naissait la Convention relative aux Droits de l'enfant avec ses 54 articles cosignés par 192 pays. Si sur le papier l'acte est beau, la réalité est toute autre. Parce que les droits des enfants sont bafoués, même ici, chez nous en Belgique. Parce que les droits de l'enfant ne sont pas forcément les droits des jeunes. Entre 12 et 20 ans, nos ados sont souvent mal, ou peu, considérés. Pourtant ils ont des choses à dire. Et des questions à poser aussi.

David Lallemand, chargé de communication et projets au service du Délégué général aux droits de l'enfant, ancien animateur de l'émission "Quand les jeunes s'en mêlent" (RTBF, le samedi de 15 à 17 h) leur répond.

On parle de la Convention des droits de l'enfant, mais qu'en est-il des droits des ados ?

"Il faut le dire, les droits des jeunes ont été un peu délaissés ces dernières années, pour diverses raisons. L'affaire Dutroux a focalisé le débat sur les droits des tout-petits; il y a eu une tendance à confondre droits des jeunes et maltraitance; les politiques considèrent aussi, à tort, que les ados sont plus armés face aux dangers et qu'ils sont de toute façon difficiles à saisir. À cela il faut ajouter un traitement médiatique qui déforme la réalité. L'actualité des derniers jours, avec l'affaire Junior Kabunda (ndlr: un garçon de 19 ans, suivi par la protection de la jeunesse, qui a tué sa fille de 17 mois et la grand-mère de celle-ci), en est un bon exemple. D'un cas isolé, on fait une généralité, et on remet en cause les droits de tous les jeunes."

Quelle place doit-on alors leur donner dans la société ?

"Je suis tenté de dire simplement la place qu'ils méritent. Il faut arrêter de décider pour eux, arrêter aussi de vivre dans un système qui les veut parfaits, cesser toutes ces initiatives qui ne sont que des alibis pour leur faire croire qu'ils participent à la vie citoyenne. Il faut les écouter, mais surtout les entendre et agir réellement pour eux. Il faut les aider massivement et intelligemment par la participation des parents, des écoles, des éducateurs de rue, des maisons de jeunes, etc."

Concrètement, quels sont les droits bafoués en Belgique ?

"Si on se réfère à la Convention, presque tous les articles ne sont pas respectés, principalement à cause des conditions de pauvreté de plus en plus importantes. On peut facilement donner des exemples concrets. Où est le droit aux loisirs quand ses parents sont déjà dans le rouge financièrement le 10 du mois? Une entrée à la piscine à 2€, c'est un repas du soir pour toute la famille. Où sont les droits aux soins de santé quand acheter une paire de lunettes, aller chez le kiné ou bénéficier de soins dentaires est un luxe? On peut aussi parler de l'enseignement et de l'éducation puisque en Belgique, tout le monde n'a pas droit à la même éducation pour des raisons d'argent, ni au même enseignement car il y a encore des problèmes discriminatoires dans nos écoles."

Les droits de l'enfant ont 20 ans. Eux aussi.

Alex: "Je pensais que cette Convention avait été créée juste après celle des Droits de l'Homme. Il a fallu du temps pour l'élaborer et faire signer les pays. Si elle date de 1989, elle a 20 ans, ce qui lui donne une certaine légitimité. Quand j'entends droits de l'enfant, je pense mineur, comme les moins de 12 ou 14 ans, qui savent moins se débrouiller et ont vraiment besoin qu'on les protège. J'ai 20 ans, je me sens moins concerné. On pourrait peut-être créer un mixte des deux conventions et mettre au point le droit des ados... mais tout ça reste trop théorique. Ça n'empêche pas les abus. Enfin, malgré le côté hypocrite, il ne faut pas jeter l'idée à la poubelle. C'est une utopie,

un idéal vers lequel il faut tendre."

Ben: "La Convention clarifie les choses au niveau mondial: l'enfant doit être protégé. Les enfants, c'est l'avenir, c'est incroyable que le texte soit arrivé si tard! Même si je pense qu'elle concerne plutôt les moins de 18 ans, je me sens un peu visé aussi. Il n'y a pas de frontière nette entre les enfants et les adultes. Ici, 18 ans, c'est encore jeune. Dans d'autres pays, à cet âge-là, ils ont une autre maturité, une autre expérience de la vie, souvent, ils bossent déjà. Quand on voit les thèmes abordés, on a parfois l'impression qu'on mélange les préoccupations de riches et les vrais problèmes: voir qu'on parle de loisirs, entre travail forcé et pédophilie, c'est bizarre. Finalement, c'est assez paradoxal: c'est la Convention des Droits de l'enfant, mais c'est clairement aux adultes qu'elle est destinée. Je ne pense pas qu'on puisse exiger quoi que ce soit d'un enfant."

Tom: "La Convention prolonge les Droits de l'Homme, en étant plus spécifique. Les enfants doivent se développer dans un environnement sain, ils ne sont pas censés bosser ou faire la guerre. Moi, je suppose que je me situe un peu entre Droits de l'Homme et Droits de l'enfant. Mais les droits de l'enfant, j'ai l'impression que ça ne nous touche pas vraiment: ce sont des mesures sociales, déjà appliquées ici, plutôt destinées au Tiers-Monde. Bien sûr, les valeurs sont belles, mais on a juste mis par écrit ce qu'on faisait déjà. Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais un texte ne révolutionnera pas les choses sur le terrain. Malgré tout, les enfants ne sont pas des petits princes à qui tout est dû, ils doivent grandir et apprendre. Moi aussi, j'ai des devoirs. On bénéficie des règles de la société, il faut jouer le jeu. Bien se comporter, etc., on connaît tous les principes de base."